



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Faculté d'éducation

DESTINATAIRE : Aux directions d'écoles, aux personnes enseignantes associées,
aux personnes stagiaires et aux personnes superviseures
EXPÉDITEUR : Équipe des stages du BEPP
OBJET : Enregistrements vidéo dans les classes de stage
DATE : 26-09-2017

Dans le cadre des stages I, II, III et IV du Baccalauréat en enseignement au préscolaire et primaire (BEPP) de l'Université de Sherbrooke, les stagiaires doivent réaliser des enregistrements vidéo d'une intervention pédagogique, au cours de laquelle elles ou ils mettent en œuvre une ou des situations d'enseignement-apprentissage. Cette exigence a pour but de permettre aux stagiaires d'analyser leur pratique en compagnie des personnes chargées de leur accompagnement. L'analyse vidéoscopique est aussi importante pour les personnes stagiaires en formation à l'enseignement que le sont les laboratoires pour les personnes étudiantes en science. Au cours de leur formation, c'est surtout pour cerner les caractéristiques de leur développement professionnel que les stagiaires sont filmés ; voilà pourquoi la caméra est, pour l'essentiel, tournée vers la personne stagiaire en intervention plutôt que sur les élèves.

Évidemment, des élèves de la classe apparaissent malgré tout dans l'enregistrement. Il faut souligner que l'enregistrement n'est visionné que par la personne stagiaire et les personnes responsables de son encadrement. Il ne sert à aucune autre fin.

Dans ce contexte, la collaboration de tous est demandée afin de permettre aux futurs enseignants et enseignantes de vivre une activité de formation qui s'est avérée être source d'un apprentissage significatif.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe des stages du BEPP.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Professeure responsable des stages au BEPP